

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du lundi 3 avril 2017**

Le trois avril deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Antony DOUEZY
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Henri FERRO
Michel DAUPTAIN donne pouvoir à Yves MARIE
Murielle MARINELLI-LAVIGNE donne pouvoir à Christian LAPEYRE
Julie LECOMTE donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Elodie GRYGULA donne pouvoir à Jack PROUTHEAU
Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO

Absents excusés :

Adrienne PETIT et David BOURGEOIS

Absents :

Peggy GUILLER et Romain GRUGIER

Le Maire nomme Eric TABARINO secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017

Aucune observation n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017

Aucune observation n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 23 mars ;
- Compte rendu et ses annexes de la Commission des Finances du 22 mars.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 9 mars ;
- Compte rendu de la réunion de Bureau du 23 mars.

Divers :

- Procès-verbal sommaire du 20 mars de la séance du Conseil d'administration du CCAS ;
- Procès-verbal de la séance du SIVOS du 2 mars ;
- Compte rendu du 17 mars du Conseil de l'école E. Pottier ;
- Compte rendu du 24 mars du Conseil de l'école maternelle ;
- Compte rendu du 21 mars du syndicat territoire d'énergie d'Eure-et-Loir concernant l'enfouissement des réseaux à Baglainval.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
08/03/2017	MAITRE BOZELLEC	WATTEL	FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	AC 57	880 m ²	NON EXERCE LE 09/03/2017
13/03/2017	MAITRE GOUJON	SAISON	RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 592	90 m ²	NON EXERCE LE 13/03/2017
16/03/2017	MAITRE LABARTHE PIOL	GAULT	RUE RAIDE	AC 344	79 m ²	NON EXERCE LE 16/03/2017
16/03/2017	MAITRE MUNOZ	COLLEAUX	RUE DE L HOSTEL DIEU	AC 929	171 m ²	NON EXERCE LE 16/03/2017
22/03/2017	MAITRE CHENAILLER	COLLEAUX	RUE DE L HOSTEL DIEU	AC 929	171 m ²	NON EXERCE LE 23/03/2017

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
QUINCAILLERIE B	Kit 5 outils	Services Techniques	817.00	980.40	INV
FRANCO BELGE	Matériaux électriques	Centre Maternel	554.51	665.41	FCT
APAVE	Formation « montage, utilisation, démontage d'un échafaudage roulant »	6 agents des Services Techniques	850.00	1 020.00	FCT
COBALYS	Peinture de marquage	Stades	527.25	632.70	FCT
CALDEO	Carburant - Diesel	Services Techniques	2 010.00	2 412.00	FCT
LE 8 ^{ème} ART	Feu d'artifice	16 juillet	3 958.34	4 750.00	FCT
NILFISK	Réparation auto laveuse	Salle polyvalente	634.20	761.04	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Budgets Primitifs 2017

Vote des budgets prévisionnels Commune, Eau potable et Assainissement

Pour chaque budget, il y a lieu de reprendre et délibérer sur la reprise des résultats 2016.

Les budgets primitifs ont été étudiés et validés par la Commission des Finances du 22 mars.

Le Maire précise que les documents ont été réactualisés suite à la Commission. En outre, les éléments de la 1259 (taxes locales directes) concernant les données prévisionnelles des ressources fiscales sont connus. Il y a que très peu de variation (quelques centaines d'euros près). Par contre, on ne connaît toujours pas les données sur les dotations de l'Etat. Les éléments de l'année dernière sont donc repris et il faudra prévoir une décision modificative.

BUDGET COMMUNE

Reprise des résultats :

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	R 002	266 290.85
Déficit d'investissement 2016 reporté	D 001	535 080.89
RAR 2016 Dépenses d'investissement		43 882.25
RAR 2016 Recettes d'investissement		145 730.68
Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	R 1068	433 232.46

Vote des taxes directes locales

Taxes directes locales	Taux votés Depuis 2011	Proposition 2017	Produit fiscal
d'habitation	20,94 %	12,06 %	426 442
foncière (bâti)	25,93 %	25,93 %	759 230
foncière (non bâti)	35,40 %	35,40 %	37 524
professionnelle – CFE (depuis 2011)	19,82 %	/	/

Le taux de la TH baisse de 8.88 par rapport au taux voté en 2016.

Suite à la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, les 8.88 % de la part départementale normalement attribués à la commune seront dorénavant transférés à l'EPCI dont nous dépendons. L'EPCI remboursera la commune (soit ici à hauteur de 310 568 €) sous forme de compensations. Il est donc nécessaire de voter un taux de 12.06 % pour qu'il n'y ait pas d'impact sur l'imposition des administrés.

Le Maire rappelle la stratégie de maintien des taux, validée par la Commission des Finances.

La compensation de la Communauté de Communes restera figée, ce qui implique une perte régulière compte tenu de l'inflation, soit environ 3 000 € par an si on considère une inflation annuelle de 1 %. On perdra également la croissance annuelle (augmentation des bases).

Pierre COUTURIER questionne sur ce mécanisme qui ne s'est pas mis en place au changement de fiscalité. Il était en fait convenu que la part départementale serait perçue par les communes.

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la proposition de maintenir les taux et les fixe pour 2017 de la manière suivante :

Taxes directes locales	Taux votés en 2017
d'habitation	12,06 %
foncière (bâti)	25,93 %
foncière (non bâti)	35,40 %

Subventions associatives et scolaires

ASSOCIATIONS	Rappel des subventions octroyées en 2016	Montant demandé pour 2017	Montant proposé pour 2017
Judo	2 300	3 000	2 300
Gallardon Gym	1 650	1 650	1 650
Espérance Gallardonaise - majorettes	0	/	0
Tae kwon do	1 800	1 800	1 800
Pétanque gallardonaise	500	800	300
Archers de la Tour	400	400	400

Chap 20 : logiciels et PLU

Chap 23 : investissements engagés et non terminés.

Le Maire invite les Conseillers à consulter le tableau joint concernant le détail des dépenses d'investissement.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Communal 2017 comme suit :

Recettes de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	266 290.85	21	0	0
013	Atténuation des charges	40 000.00	21	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 629.00	21	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	137 660.00	21	0	0
73	Impôts et taxes	2 399 734.00	21	0	0
74	Dotations, subventions et participations	799 333.00	21	0	0
75	Autres produits de gestion courante	35 000.00	21	0	0
76	Produits financiers	6.00	21	0	0
77	Produits exceptionnels	7 000.00	21	0	0
		3 765 652.85			

Dépenses de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	670 230.00	21	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 475 400.00	21	0	0
014	Atténuations de produits	10 000.00	21	0	0
022	Dépenses imprévues	17 847.47	21	0	0
023	Virement à la section d'investissement	366 579.80	21	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	99 038.67	21	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 047 634.69	21	0	0
66	Charges financières	70 422.22	21	0	0
67	Charges exceptionnelles	8 500.00	21	0	0
		3 765 652.85			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0	21	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	366 579.80	21	0	0
024	Produits des cessions	94 507.00	21	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	99 038.67	21	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	698 081.46	21	0	0
13	Subventions d'investissement	211 308.68	21	0	0
16	Emprunt	300 000.00	21	0	0
		1 769 515.61			

Dépenses d'investissement			Vote		
			POUR	ABST	CONTRE
Chap.	Nature	Montant			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	535 080.89	21	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 629.00	21	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	398 268.34	21	0	0
20	Immobilisations incorporelles	43 777.39	21	0	0
21	Immobilisations corporelles	473 589.99	21	0	0
23	Immobilisations en cours	238 170.00	21	0	0
		1 769 515.61			

BUDGET EAU POTABLE

Reprise des résultats :

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :*

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	R 002	
Excédent d'investissement 2016 reporté	R 001	46 211.53
Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	R 1068	55 196.88
RAR 2016 Dépenses d'investissement		169 860.48
RAR 2016 Recettes d'investissement	1641	100 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap 70 : produit de la vente de l'eau

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap 66 : intérêt d'emprunt

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap 024 : 90 000 € sont prévus dans le cadre de la vente de l'ancien CCAS.

Chap 16 : Emprunt d'équilibre, mais qui ne devrait pas être réalisé.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au renouvellement de la canalisation à Baglainval et aux reprises des branchements en plomb

→ *Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Eau Potable 2017 comme suit :*

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	21	0	0
042	OP d'ordre Transfert entre section	4 980.52	21	0	0
70	Vente de produits fabriqués, prestations de sces	105 000.00	21	0	0
		109 980.52			

Dépenses de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
011	Charges à caractère général	1 557.16	21	0	0
022	Dépenses imprévues		21	0	0
023	Virement à la section INV	61 019.72	21	0	0
042	OP d'ordre de transfert entre section	38 074.87	21	0	0
66	Charges financières	9 328.77	21	0	0
		109 980.52			

Recettes d'investissement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
001	Résultat d'investissement reporté	46 211.53	21	0	0
021	Virement de la section FCT	61 019.72	21	0	0
040	OP d'ordre de transfert entre section	38 074.87	21	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 781.13	21	0	0
13	Subvention d'investissement		21	0	0
16	Emprunt	100 000.00	21	0	0
		304 087.25			

Dépenses d'investissement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
001	Résultat d'investissement reporté		21	0	0
020	Dépenses imprévues		21	0	0
040	OP transfert entre section	4 980.52	21	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	27 207.63	21	0	0
21	Immobilisations corporelles	127 978.22	21	0	0
23	Immobilisations en cours	143 920.88	21	0	0
		304 087.25			

BUDGET ASSAINISSEMENT

Reprise des résultats :

Reste à réaliser important, les travaux ont été effectués durant le premier trimestre.

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	R 002	
Excédent d'investissement 2016 reporté	R 001	12 617.92
Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	R 1068	33 680.30
RAR 2016 Dépenses d'investissement		976 800.94
RAR 2016 Recettes d'investissement		1 085 780.00

Le Maire précise qu'il a été nécessaire de faire appel au Trésorier public pour établir ce budget. En effet, la prise en charge des travaux en domaine privé (assainissement le Mesnil/Baglainval) nécessite la création de compte de tiers. Ce compte se résorbera suite aux remboursements des particuliers. Il a été nécessaire de faire une évaluation approximative des montants.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap 70 : Ce chapitre intègre les recettes reversées par le fermier et la part des particuliers par l'intermédiaire du compte de tiers.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap 66 : très faible puisqu'il n'y a presque plus d'emprunts. Le montant augmentera pour les exercices suivants.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap 16 : Emprunts (banque + taux zéro de l'Agence de l'eau).

Pierre COUTURIER se renseigne sur la base de simulation pour l'élaboration du compte de tiers, notamment si la base réside dans l'entrée de tous dans l'opération groupée. En fait, le choix retenu est plutôt intermédiaire. A ce jour, on constate environ 70 retours (sur 139) pour participer à l'opération groupée. Christian LAPEYRE précise qu'à ce stade il ne s'agit pas d'un engagement définitif. Il le deviendra avec la signature de la convention et la validation du devis.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pierre COUTURIER se renseigne sur l'engagement de la dépense de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du réseau à Montlouet. La dépense est effectivement prévue.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Assainissement 2017 comme suit :

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
042	OP de transfert entre section	17 955.32	21	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	392 318.07	21	0	0
		410 273.39			

Dépenses de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
011	Charges à caractère général	97 100.00	21	0	0
022	Dépenses imprévues	5 063.94	21	0	0
023	Virement à la section d'investissement	220 590.00	21	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	77 100.30	21	0	0
66	Charges financières	5 619.15	21	0	0
67	Charges exceptionnelles	4 800.00	21	0	0
		410 273.39			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	12 617.92	21	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	220 590.00	21	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	77 100.30	21	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	44 761.87	21	0	0
13	Subventions d'investissement	381 468.00	21	0	0
16	Emprunt	704 312.00	21	0	0
4582	Raccordement EU particuliers - Baglainval	847 254.00	21	0	0
		2 288 104.09			

Dépenses d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
020	Dépenses imprévues	77 456.84	21	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 955.32	21	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	22 610.46	21	0	0
21	Immobilisations corporelles	359 940.87	21	0	0
23	Immobilisations en cours	962 886.60	21	0	0
4581	Raccordement EU particuliers - Baglainval	847 254.00	21	0	0
		2 288 104.09			

Pierre COUTURIER annonce que la Communauté de Communes a acté une redevance à l'assainissement non collectif de 280 € pour les particuliers. Le Maire rectifie, il s'agit plutôt du coût du diagnostic assainissement non collectif dans le cadre d'une vente. La redevance est actuellement de 23 € et elle devrait baisser dans le cadre de l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Pierre COUTURIER prône une baisse du prix de l'eau avant le transfert de compétence à la Communauté de Communes. Le Maire préconise la prudence. Il convient tout d'abord d'assurer le déploiement complet de notre réseau d'assainissement. Il faut également penser au renouvellement de canalisation comme dans la rue Guy Pouillé.

Pierre COUTURIER s'interroge sur la manière dont le SIA doit transférer ses ressources à la Commune qui permettront de faire les investissements restant.

2. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
HYPER U	Cafetière Senseo	Bibliothèque	83.33	99.99	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles

Tous les créneaux sont presque remplis, il ne reste que quelques places sur le bureau de Montlouet, notamment sur le créneau 13h-16h.

PLU

Le Maire confirme que les délibérations ont été prises en séance du Conseil Communautaire du 30 mars. Le PLU sera donc applicable suite au retour du récépissé de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 21h48.

Le Maire
Yves MARIE